

Pour le Conseil des ministres du mardi 25 juin 2019 le Président de la République a arrêté l'ordre du jour suivant (partie A et C) :

PARTIE A

Sur la proposition du Premier ministre :

- Projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2019-361 du 24 avril 2019 relative à l'indépendance des activités de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et au dispositif de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.
- Projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2019-362 du 24 avril 2019 relative à la coopération agricole.

Sur la proposition de la ministre des outre-mer :

- Projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2019-235 du 27 mars 2019 relative aux dispositions pénales et de procédure pénale du code de l'urbanisme de Saint-Martin.

PARTIE C

Communication de la ministre des solidarités et de la santé :

- La préparation aux fortes chaleurs de l'été.